



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**LIEN AVEC LES UNIVERSITÉS, ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES, ZONES D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

**IMMOBILIER D'ENTREPRISE - REMISE A NIVEAU DE LA PLATEFORME JE TROUVE MON
LOCAL - SIGNATURE D'UN CONTRAT**

Vu la délibération n°2013/CC130 par laquelle le Conseil communautaire en date du 16 octobre 2013 a autorisé la signature de la convention de délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion et l'exploitation des pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération avec l'association Artois Initiative,

Vu la délibération n°2024/CC126 par laquelle le Conseil communautaire en date du 24 septembre 2024 a autorisé la clôture des comptes au regard du protocole de fin de contrat de la délégation de service public et a autorisé la reprise de la plateforme « je trouve mon local » développée par Artois Initiative dans le cadre du contrat de délégation de service public,

Considérant que l'outil « je trouve mon local » ainsi hérité apparaît comme un outil existant performant permettant d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des offres immobilières sur le territoire de la Communauté d'Agglomération,

Considérant la nécessité d'une remise à niveau de l'outil (adaptation graphique, mise à jour technique),

Considérant la proposition de la société AMPHIBEE, entreprise basée à Béthune (62400), 40 rue Henri PAD, spécialisée dans le développement et la gestion de sites internet, qui offre une prestation intégrant l'hébergement du site et la gestion du projet,

Considérant que la société AMPHIBEE a déjà collaboré par le passé avec Artois Initiative, société délégataire du service public pour la création du site « je trouve mon local », lui conférant ainsi une parfaite connaissance des besoins, des spécificités techniques et de l'environnement du projet,

Considérant que cette continuité garantit une parfaite cohérence avec l'architecture et les fonctionnalités existantes, évitant ainsi des coûts supplémentaires liés à une refonte ou à une reprise de code par un autre prestataire,

Considérant le coût de cette prestation s'élève à 7 893 euros HT,

1/2

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

1/2

Le Président,

DECIDE de signer un contrat avec la société AMPHIBEE, basée à Béthune (62400), 40 rue Henri PAD, ayant pour objet la reprise d'un site internet dédié à la bourse de l'immobilier d'entreprise de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay et permettre aux usagers d'accéder à une plateforme interactive offrant une lecture en temps réel des offres de biens disponibles sur le territoire, répondant ainsi aux besoins des acteurs économiques et des collectivités pour un montant de 7 893 euros HT, incluant l'hébergement du site et la gestion du projet.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...**2.3. JUIL. 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



#signature#

DUPONT Jean-Michel

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **2 5 JUIL. 2025**

Et de la publication le : **2 5 JUIL. 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel